

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VÔGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 20 juillet 2011 à Hadol

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 12/07/2011

Délégués titulaires présents : 24

Nadine GEROME, Marielle CUNY, Guy DELOY, Joël MAROT, Michel THOMAS, Noëlle PILLOT, Philippe EYMARD, François PICOCHÉ, Roger COLIN, Philippe MAIRE, Daniel LAGARDE, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Michel ROUSSEL, Philippe NOEL, Michel HUROT, Eric GARION, Nicole ARNOULD, Patricia GRIMILLOT, Véronique MARCOT, René ALEXANDRE, André LAPOIRIE, Francis LAVEZ.

Délégués titulaires excusés : 5

Jean-Louis RABU, Suzanne MOTSCH, Stéphane CANADAS, Dominique PAGÉLOT, Daniel REMY.

Délégués titulaires absents : 2

Jean-Pierre CARITEAU, André HUC.

Pouvoirs : 2

Jean-Michel GEORGES donne pouvoir à Noëlle PILLOT, Frédéric SCHMIDT donne pouvoir à Philippe NOEL.

Délégués suppléants présents : 3

(Représentants des délégués titulaires absents) :

Pascal CHARRETTE représente Miguel MARTIN,
Gérard COLIN représente Andrée VAUTRIN-ROLLOT
Annie BOISSONNET représente Pierrette GERARD.

Secrétaire de séance : Marielle CUNY

01. Délibération n° 44/2011 : Modifications statutaires du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, telles que rédigées dans la délibération n°19/2011 du comité syndical du 20 juin 2011 :

B. Le syndicat mixte du « Pays d'Epinal Cœur des Vosges » a pour compétences optionnelles :

3. L'accompagnement et le développement de la filière bois

En lien avec le Pôle d'Excellence Rurale :

- *Accompagnement de la structuration de la filière économique bois,*
- *Mise en place d'études et d'animations spécifiques sur la filière bois,*
- *Mise en place d'une charte forestière de Pays,*
- *Structuration d'un Pôle du « Hêtre des Vosges » qui a pour objet la promotion nationale de la filière feuillue des Vosges, avec comme objectifs :*
 - *Améliorer la compétitivité de la filière bois feuillu des Vosges,*
 - *Développer un concept unique en France de promotion et de commercialisation du hêtre en lien avec les unités de sciage locales,*
 - *Consolider les capacités de recherche présentes sur le territoire,*
 - *Renforcer les acteurs de la filière bois par une meilleure lisibilité de leurs produits et une valorisation des bois traités, classifiés et utilisés en construction,*
 - *Développer une marque collective de certification dénommée « Hêtre des Vosges » destinée à rendre visible les produits bois qui respectent son cahier des charges basé sur trois volets : produit, service et développement durable.*

02. Délibération n° 45/2011 : Motivations pour le contrat de l'agent de développement

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

- **MAINTIENT** la modification du point concernant le niveau de rémunération du poste d'agent de développement indiqué dans la délibération 35/2011 du 25 mai 2011 concernant le renouvellement de ce même poste, avec application au 09 juillet 2011, date de renouvellement du contrat de travail,
- **MOTIVE** sa décision pour les raisons suivantes :
 - technicité et complexité de certains projets menés et à venir (crèches, OPAH, plateforme bois énergie, plateforme de traitement des feuillus, accessibilité, restauration des cours d'eau),
 - diversité des missions liées à l'agrandissement de la structure (la maîtrise des marchés publics a nécessité un plan de formation sur les deux dernières années, animations de certaines manifestations et réunions, encadrement de stagiaires...)
 - prise en main de la publication trimestrielle.

03. Délibération n° 46/2011 : Adhésion à la médecine du travail

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **RAPPELLE** que la C2VRM se doit de mettre en oeuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de notre collectivité,

- **DEMANDE** au Président de se rapprocher des services concernés,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion à un service de médecine préventive,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus annuellement au compte 6475 du budget général.

04. Délibération n° 47/2011 : Ouverture de poste d'adjoint administratif

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la création d'un emploi administratif à temps non complet 28/35ème, au grade d'adjoint administratif de 2ème classe, et modifie ainsi le tableau des emplois de la C2VRM,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général, chapitre 12,
- **AUTORISE** le président à signer les documents relatifs à cette création de poste et au recrutement correspondant.

05. Délibération n°48/2011 : Multi-accueil Les Loupiots : avenants aux marchés

Après présentation de chacun des avenants, qui n'appelle pas de remarque particulière, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTTE** les avenants aux marchés du multi accueil « Les Loupiots » à Dinozé,
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants suivants :
 - Lot n°1 VRD Enrobés : Avenant pour ajout de trois prix supplémentaires, avec plus value de **1 700,00 €H.T.**
 - Lot n° 6 Faux plafond : Avenant pour ajout d'un nouveau prix avec moins-value d'un montant de **2 639,00 €H.T.**,
 - Lot n° 7 Electricité : Avenant pour deux prix supplémentaires pour une plus-value d'un montant de **2724,00 €H.T.**, (liée à l'ajout de baby phones),
 - Lot n° 8 Plomberie : Avenant pour trois prix supplémentaires avec une moins-value d'un montant de **1 175.14 €H.T.**,
 - Lot n° 10 Menuiseries intérieures : Avenant pour quatre prix supplémentaires pour une plus-value d'un montant de **2 417,34 €H.T.**, liée à l'ajout de placards dans la salle d'activité,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

06. Délibération n° 49/2011 : Convention avec l'association Sucre d'Orge Montant du Loyer et répartition des charges du multi accueil « Les Loupiots »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de loyer et de répartition des charges,
- **FIXE** le montant du loyer à 1 200,00 €par mois,
- **DIT** que l'association Sucre d'Orge remboursera toutes les dépenses réglées par la C2VRM, notamment les charges d'eau, d'assainissement, de foncier, d'entretien et de réparation du bâtiment et des espaces verts.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention précitée avec l'association Sucre d'Orge.

07. Délibération 50/2011 : Budget général : Décision modificative n°1

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'effectuer les modifications suivantes sur le budget général 2011, section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES			
OP	CPTÉ	INTITULES	MONTANT	OP	CPTÉ	INTITULES	MONTANT
26	2181	Installation générale Crèche Sucre D'orge (Interphone de chambre)	3 600.00 €				
020		Dépenses imprévues	-3 600.00 €				
11	2183	Matériel informatique (RAM)	500.00 €				
11	2188	Autres immobilisations corporelles (matériels pédagogiques RAM)	4 500.00 €	11	1328	Sub équipement CAF	5 000.00 €
		TOTAL	5 000.00 €			TOTAL	5 000.00 €

- **PRECISE** l'intitulé de l'opération 11 « ACHAT DE MATERIEL DIVERS ».

08. Date et lieu des prochains conseils : Le 28 septembre 2011 à La Baffe.

La séance est levée à 21h45